

ARRÊTÉ n° A-AG-ME-2022-211

**Portant Délégation de fonctions et de signature
à Monsieur Jean-François JOUSSELIN
Adjoint au Maire délégué de Saint Rémy en Mauges
(catégorie 2)**

Le Maire de Montrevault-sur-Èvre,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, article L2122-18 qui prévoit la possibilité pour le Maire de donner délégation de fonction aux adjoints et aux membres du conseil municipal

Vu la délibération 2022-062 du 28/04/2022 constatant l'élection de Monsieur Jean-François Jouselin à la fonction d'Adjoint au Maire délégué de la commune de Saint Rémy en Mauges,

Considérant la nécessité pour le bon fonctionnement des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature à l'Adjoint au Maire délégué de Saint Rémy en Mauges

ARRETE

Article 1 : Monsieur Jean-François Jouselin, adjoint au maire délégué de Saint Rémy en Mauges reçoit, sous la surveillance et responsabilité du maire, délégation de fonction et de signature pour exercer les pouvoirs de police sur la commune déléguée de Saint Rémy en Mauges dans les domaines suivants :

- funéraire, dont la surveillance des opérations funéraires conformément à l'article L2213-14 du CGCT et gestion des cimetières.
- placement d'urgence de soins sans consentement
- interdiction d'accès du terrain de football par mauvais temps
- permis de stationnement.

Cette délégation s'exerce après celle du Maire délégué de Saint Rémy en Mauges

Cette signature devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du maire ».

Article 2 : Cet arrêté prend effet au 1^{er} mai 2022 0h00

Article 3 : Ces délégations pourront être rapportées à tout moment et ne sauraient en tout état de cause, dépasser le terme du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de l'élu attributaire des présentes délégations.

Article 4 : Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera inscrit au registre des actes de la Commune de Montrevault-sur-Èvre, et notifié à l'intéressé. Une ampliation du présent arrêté est également transmise à M. le Sous-Préfet de Cholet ainsi qu'à M. Le Trésorier de la collectivité.

Fait à Montrevault-sur-Èvre, le 29 avril 2022

Le Maire, Christophe DOUGÉ



Notifié le

à M Jean-François JOUSSELIN (signature)



Affiché le : 29/04/2022

Accusé de réception en préfecture
049-200054302-20220429-A-AG-ME-22-211-AI
Date de télétransmission : 29/04/2022
Date de réception préfecture : 29/04/2022